


RECONNAISSANCE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : OBTENTION, NOUVELLES OBLIGATIONS



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 2h

 Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Est-ce que notre association peut recevoir des dons et émettre des reçus fiscaux ? Comment savoir si elle est d'intérêt général ? Et si oui, quelles sont nos obligations ? Comment déclarer les dons ? Réponse avec le Correspondant Associations de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Objectifs principaux :

Savoir comment devenir une association d'intérêt générale.

Savoir émettre des reçus fiscaux aux donateurs.

Connaître les obligations de déclaration de dons.

Contenu :

Les associations d'intérêt général.

Les démarches pour être reconnue d'intérêt général.

L'émission de reçus fiscaux.

Les déductions fiscales pour les donateurs.

Les nouvelles obligations de déclaration des dons.

DATE(S) DE LA FORMATION

28 février 2023


18H00-20H00

LIEU DE LA FORMATION

Espace Dewailly

80000 Amiens

POUR S'INSCRIRE

 0322925059

 contact@maam.fr

 <https://www.maam.fr/agenda/maam>

STRUCTURE FORMATRICE

 Maison des associations d'Amiens métropole

 Voir la présentation de cette structure

RECONNAISSANCE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : OBTENTION, NOUVELLES OBLIGATIONS

